

# COVID-19 : CONSOMMER LOCAL POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE MANCHOISE

## UNE PLATEFORME WEB POUR RETROUVER TOUTE L'OFFRE PRÈS DE CHEZ SOI

En conformité avec les règles établies par le Premier Ministre le 23 mars dernier, les marchés couverts et de plein air sont fermés dans la Manche comme dans tous les départements de France. Cette situation met en péril l'activité de nombreux producteurs et commerçants manchois, qui a diminué à cause de la crise sanitaire liée au Covid-19. En parallèle, les modes de consommation sont bouleversés par les restrictions de déplacement des citoyens. Néanmoins, l'entraide et la solidarité se mettent en place un peu partout dans la Manche pour permettre aux professionnels de maintenir leur activité et ainsi répondre à la demande des consommateurs.

Dans le plus grand respect des consignes de sécurité en vigueur pour limiter la propagation du virus et des restrictions concernant les déplacements, le Conseil départemental appuyé par son agence d'attractivité, Latitude Manche et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat souhaite apporter son soutien aux acteurs locaux producteurs et commerçants de proximité en proposant un annuaire des dispositifs et initiatives mis en place dans les communes, par les commerçants et dans les fermes de la Manche sur le site web [www.maviedanslamanche.fr](http://www.maviedanslamanche.fr).

### UN ANNUAIRE DES DISPOSITIFS ET INITIATIVES DANS LA MANCHE



Le site web [www.maviedanslamanche.fr](http://www.maviedanslamanche.fr) permet au consommateur manchois d'accéder à toute l'offre de produits locaux au plus près de chez lui. Sur le site, le grand public pourra retrouver :

- **La Liste des marchés autorisés**

Dans certaines situations exceptionnelles, le préfet (avec l'avis des maires) peut autoriser le maintien d'un marché, notamment dans les communes dépourvues de commerces de

proximité. Ainsi, sur le site [www.maviedanslamanche.fr](http://www.maviedanslamanche.fr), une liste des marchés autorisés dans la Manche est publiée et actualisée en temps réel.

- **Les initiatives en circuit-court**

Des « drive », des systèmes de livraison ou des magasins à la ferme permettent à plusieurs producteurs ou commerçants de proposer des paniers de produits divers. Une forme de solidarité s'organise entre professionnels pour amener les produits au plus près des consommateurs.

Certains commerçants, dont des moyennes et grandes surfaces proposent également des produits locaux pour faciliter la distribution à de nombreux producteurs.

### LES PRODUCTEURS INVITÉS A REJOINDRE UN RÉSEAU DE COMMERCIALISATION

Les producteurs et commerçants, aujourd'hui sans solution de commercialisation et en difficulté sont invités à prendre contact avec un conseiller via la plateforme [www.maviedanslamanche.fr](http://www.maviedanslamanche.fr) afin d'étudier la meilleure manière d'intégrer un réseau existant.

## UNE CAMPAGNE D'INFORMATION À DESTINATION DES MANCHOIS

A compter du 6 avril, une campagne d'information dans les médias locaux sera déployée afin de soutenir nos producteurs et commerçants locaux qui chaque jour, œuvrent à approvisionner nos étals et à fournir le meilleur de notre terroir.

Ainsi, une campagne radio, dans la presse papier et digitale invitera les manchois à consulter la liste des marchés et initiatives locales afin de pouvoir faire leurs courses tout en soutenant l'économie locale.

### Les déplacements doivent se faire dans le respect des règles de distanciation sociale en vigueur

Outre les différents points de vente et types de produits mis en marché, le site web rappelle les règles de sécurité et les gestes barrière en vigueur afin d'assurer la protection de tous.

Pour rappel, voici les gestes « barrières » à respecter lors de chaque déplacement afin de garantir la sécurité et la santé de tous :

- Se laver les mains très régulièrement (avec du savon et de l'eau ou une solution hydroalcoolique)
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Limiter les déplacements et les contacts, ne pas se rassembler

Pour chaque déplacement, il est obligatoire de se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire (en téléchargement sur le site [www.maviedanslamanche.fr](http://www.maviedanslamanche.fr))

Pour le bien de tous, il est important de limiter ses déplacements aux courses de première nécessité au plus près de chez soi et de respecter les gestes barrière en vigueur.



## CONTACTS PRESSE

**Nicolas Bourdet**  
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdet@manche.fr

**Héloïse Caillard**  
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61  
heloise.caillard@manche.fr

**Alexandra de Saint Jores**  
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96  
alexandra.desaintjores@manche.fr